



REGLEMENT INTERIEUR DU TENNIS CLUB DU SALEVE

Ce règlement intérieur a pour but de préciser le fonctionnement du club dans le respect des statuts de l'Association.



Il n'est possible de réserver un nouveau créneau horaire qu'après avoir joué votre heure.

1. La qualité de membre du Tennis Club du Salève implique que le joueur adhère et respecte le règlement intérieur. Le manquement à ces règles élémentaires peut entraîner l'exclusion momentanée soit définitive si récidive, sans possibilité de remboursement.
2. L'accès aux installations est uniquement réservé aux adhérents à jour dans le paiement de leur cotisation. Les personnes présentes sur le court doivent être celles ayant réservé. L'utilisation d'un prête-nom est interdite.
3. Le montant de la cotisation comprend la licence, l'accès au site de réservation Ten'Up, l'éclairage ainsi que 3 invitations gratuites utilisables à certains horaires définis. Vous avez la possibilité d'acheter 1 pack de 5 invitations supplémentaires au maximum dans la saison.
4. Les manifestations (tournois, matchs par équipe ou autres manifestations organisées par le TC Salève) sont prioritaires pour la réservation des courts.
5. Les enfants de l'Ecole de Tennis peuvent jouer en dehors de leurs heures de cours mais ne peuvent pas réserver un terrain à moins de s'acquitter d'une cotisation jeune.
6. Une tenue correcte et sportive est de rigueur, le torse nu est interdit ainsi que les chaussures à semelles noires.
7. Un comportement respectueux est également requis en paroles et en attitude.
8. Seuls les joueurs peuvent accéder aux courts. Les spectateurs ou animaux de compagnie doivent rester hors du terrain. Pendant les cours de Mini Tennis, les parents peuvent rester 5 minutes en début et en fin de cours pour regarder jouer leurs enfants avec l'accord du responsable.
9. Les parents des élèves de l'Ecole de Tennis, du mini-tennis et du Centre d'Entraînement sont responsables de leurs enfants en dehors des terrains quand ceux-ci ne sont pas encadrés par les éducateurs ou les professeurs.
10. Le Tennis Club du Salève est un Club éco-responsable donc soucieux de l'environnement et fait un tri sélectif. Il est donc demandé de ne pas jeter les mégots, canettes, bouteilles, boîtes de balles, balles et déchets divers n'importe où. Des poubelles appropriées sont à disposition sur le site : des poubelles jaunes pour le papier, carton, plastique et métal, des poubelles bleues pour récupérer les balles usagées et des poubelles sur les terrains pour les autres déchets.
11. Les véhicules ne sont pas autorisés à l'intérieur du club. Exception faite pour les salariés du TC Salève, des professionnels effectuant des travaux et l'entretien ainsi que les personnes en situation de handicap.
12. La circulation en vélo, trottinette ou rollers est **interdite** dans l'enceinte du club. Un range-vélos est à disposition à l'entrée des courts ainsi que sur le parking intérieur.

Conformément aux statuts du Tennis Club du Salève, ce règlement a été voté et adopté par les membres du comité.

Ville-la-Grand, le 6 décembre 2021